

GESTION DE CRISE & CHÂÎNES CYBER : SYNTHÈSE DE L'ORGANISATION EUROPÉENNE ET FRANÇAISE LIÉE À LA SÉCURITÉ NUMÉRIQUE

DISPOSITIFS CYBER

★ OCYBER = Officier cyber, assure le lien fonctionnel avec le COMCYBER



Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
OTAN

Le Conseil de l'Europe aide à protéger les sociétés contre les menaces de la cybercriminalité via la **Convention de Budapest**, qui reste encore aujourd'hui le cadre juridique international contraignant de référence pour les différentes législations nationales, mais aussi via son comité de la convention sur la cybercriminalité (**T-CY**) ou encore son bureau du programme sur la cybercriminalité (**C-PROC**).



Conseil de l'UE



La Commission a adopté en 2017 une recommandation : le **Blueprint**, définissant les procédures de coopération et d'échanges européens pour la gestion des incidents majeurs et des crises cyber. Le commissaire au marché intérieur est en charge du renforcement de la cybersécurité de l'Europe, la sécurité des réseaux et des systèmes d'information, des mécanismes d'urgence en cas de cyber-incident et le déploiement de l'unité commune pour la cybersécurité (Joint Cyber Unit).



Le **"CERT-EU"**, Computer Emergency Response Team de l'UE intervient en cas d'urgence informatique via une équipe permanente au profit des institutions européennes. Il coopère notamment avec les CERTs des États membres. Le **CSIRTs Network** est le réseau des CERT européens.

L'Agence européenne de la sécurité des réseaux et de l'information (**ENISA**) conseille et assiste la Commission et les États membres en matière de sécurité de l'information. Son rôle se renforce, notamment en matière de certification et d'organisation d'exercices.

Europol est l'agence européenne spécialisée dans la répression de la criminalité internationale et le terrorisme. Elle lutte contre la cybercriminalité, notamment via l'European Cybercrime Centre (**EC3**) qui opère à un niveau stratégique mais également opérationnel, notamment via le Joint Cybercrime Action Taskforce (**J-CAT**).



L'European Union Agency for Criminal Justice Cooperation (Eurojust) a pour principales missions la coordination des enquêtes et des poursuites, et la coopération entre les autorités des États membres. Elle cherche à rendre plus efficaces ces enquêtes et poursuites, notamment en matière de lutte contre la cybercriminalité.



Soutenu par Eurojust, L'European Judicial Cybercrime Network (**EJCN**) forme un réseau de procureurs et de spécialistes du cybercrime. Il vise à rendre plus efficaces les enquêtes et poursuites engagées en matière de cybercrime en améliorant la coopération entre autorités judiciaires des États membres.

La NATO Communications and Information Agency (NCIA), fournit aux pays de l'Alliance les moyens de communiquer. Elle est autant l'agence unique d'acquisition des moyens que l'opérateur interne Cyber de l'OTAN. La NCIRC lui est rattaché.



La Capacité OTAN de réaction aux incidents informatiques, la NCIRC coopère étroitement avec le CERT-EU. Forte de quelques 200 experts, elle assure la protection des SI de l'Alliance en temps de paix et en temps de crise. D'ici 2023, un Centre des cyberopérations (CyOC) devrait être également intégré à la structure de commandement de l'OTAN.

Le Centre d'excellence de cyberdéfense coopérative, basé à Tallinn est le centre de l'OTAN spécialisé dans la recherche et l'éducation en élaborant notamment les règles de comportement dans le cyberspace et notamment la question de l'applicabilité du droit international aux cyberattaques employées dans le cadre de conflits armés via le **"Manuel de Tallinn"**. Les exercices européens de cyberdéfense de l'OTAN: Cyber Coalition et Locked Shields y sont organisés.

L'État-major de l'UE (EMUE), structure militaire intégrée à l'UE, est en mesure de fournir une expertise militaire et opérationnelle via sa division politique et plans (CON/CAP) et sa division des systèmes d'information et de commandement (CIS). Mais ce sont les structures de planification existantes qui ont la charge de la conduite opérationnelle cyber dans les opérations ou le **MPCC** pour les opérations à mandat non exécutif.



Comité directeur de la cyberdéfense



Comité de pilotage de la cybersécurité

Rattachée à l'Etat-major des Armées (EMA), il faut souligner le rôle de la Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information (**DIRISI**) qui est un service interarmées. Son centre d'audits de la sécurité des systèmes d'information (CASSI) et le SOC DIRISI sont notamment impliqués dans la défense des SI du ministère des Armées, qu'elle conçoit, développe et protège. La DIRISI appuie le CPCO lors des opérations, mais également les 3 armées et les autres directions et organismes.

Les autres directions, services et organismes rattachés au ministère des Armées disposent d'un OCYBER.

Au sein de la DRM, le Centre de recherche et d'analyse cyber concourt à informer, éclairer, renseigner les autorités dans leurs décisions, notamment relatives aux opérations sur théâtres extérieurs.

La DRM assure elle-même la protection de leurs systèmes d'information, en plus de leurs activités de renseignement s'agissant des menaces et enjeux du secteur de la défense. La DRSD a également la responsabilité de la partie cybersécurité concernant les SI concourant à la dissuasion.

CPCO OG CYBER



La DGA est le maître d'ouvrage des programmes d'armement. La DGA-Maîtrise de l'information (**DGA-MI**) est en charge de concevoir les armes cybernétiques au profit du ministère des Armées, que ce soit pour les services de renseignement ou pour les forces du COMCYBER. Elle peut également appuyer le CALID ou être chargée de certaines tâches d'expertise technique, notamment via son pôle SSI.



Commandement de cyberdéfense (COMCYBER)



Le COMSIC s'appuie notamment sur le Centre opérationnel des réseaux SICTerre et de cybersécurité (CORTECS). La 807e compagnie de transmissions (807e CTRS) est spécialisée dans la LID. Le 48e régiment (48e RT) appartient à la division Opération du COMSIC. Il met en oeuvre les SI.



Le COMCYBER assure la protection des systèmes d'information placés sous la responsabilité du chef d'état-major des armées en sa qualité d'autorité qualifiée pour la sécurité des systèmes d'information et de la conduite de la défense du ministère des Armées. Pour l'exercice de ses missions, le COMCYBER dispose d'un état-major et d'un centre cyber opérationnel (CCO) et a une autorité sur différents organismes spécialisés: CALID (agissant en tant que CERT du ministère), CASSI, CPROC, 807 CTRS, GIC, SOC, mais également le **CAE** qui est impliqué dans la lutte informatique d'influence.

Le CDAOA dispose du Centre air de conduite cyberdéfense (**CACC**) pour conduire les opérations cyber et l'entraînement des forces. Le volet technique des opérations est assuré par le centre air d'expertise cyber (CAEC). L'escadron des systèmes d'information opérationnels et de cyberdéfense (ESIOC) de la base aérienne (BA) 118 de Mont-de-Marsan arme un groupement d'intervention rapide (GIR).



CIC



PREMIER MINISTRE



Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)



RZSSI COZ



COD RSSI



RSSI PCO

FSSI = Fonctionnaire de la sécurité des systèmes d'information, nommé par le HFDSD
RZSSI = Responsable zonal de la sécurité des systèmes d'information
RSSI = Responsable de la Sécurité des systèmes d'information

DISPOSITIFS DE CRISE

Le MEAE assure le lien avec les homologues étrangers. Il s'appuie sur son Centre de crise et de soutien (CDCS), la Cellule interministérielle d'aide aux victimes (CIAV), mais également le réseau de diplomates en ambassades et consulats.

La cellule de crise JUSTICE est animée par le HFDSD qui est responsable de la sécurité et la résilience du secteur d'activités d'importance vitale de mettre en œuvre la cellule de continuité économique (CCE).

Le COBER, est le centre opérationnel de Bercy, mis en œuvre par le service du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité. Il conduit l'action du réseau de gestion de crise des ministères économiques et financiers. Si la crise a un fort impact sur la vie économique de la Nation, le ministre de l'économie et des finances décide de mettre en œuvre la cellule de continuité économique (CCE).

Le FSSI des ministères sociaux pilote la cellule d'Accompagnement Cybersécurité des Structures de Santé (ACSS), structure nationale d'assistance et d'appui pour les ARS et autres structures de santé.



CDCS CIAV



JUSTICE DIJAV CISV



COBER CCE



CORRUSS DGS FSSI ACSS



FSSI C3N



Tribunal judiciaire de Paris



Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières (DNRED)



Cellule française de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme



Direction générale de la Sécurité intérieure (DGS)



La Section J3 Cybercriminalité du Parquet de Paris est l'une des trois juridictions interrégionales spécialisées (JIRS) au côté de la section J1 JIRS criminalité organisée et la section J2 JIRS criminalité financière. Cette division composée de 3 magistrats est en charge des contentieux de très haut vol, de complexe à très complexe, comme ceux relatifs à WannaCry et NotPetya.



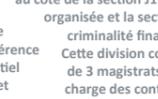
La DNRED dispose d'un service spécialisé : Cyberdouane.



Un réseau de magistrats « cyber-référents » opèrent au sein des tribunaux, cours d'appel et JIRS. La Mission de lutte contre la cybercriminalité de la direction des affaires criminelles et des grâces (DACG) du ministère de la Justice contribue aux travaux stratégiques du C4 mais également aux réunions du Groupe de Contact permanent (GCP) piloté par la DMISC.



Centre de lutte contre les criminalités numériques (C3N)



Elle possède un rôle en matière judiciaire, mais également en matière de défense des SI des OIV, OSE et des réseaux gouvernementaux.



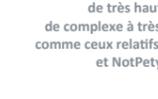
La section J3 s'appuie également sur quatre juges d'instruction du pôle financier de Paris formés aux problématiques cyber.



La Police et la Gendarmerie nationale ont développé des plateformes dédiées à la prise en compte des incidents cyber pour les collectivités, les TPE et PME et les particuliers.



SDAT



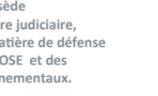
THESEE



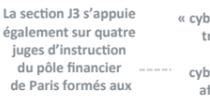
En cas d'une attaque qualifiée de terroriste, le parquet de Paris peut saisir la sous-direction anti-terroriste (SDAT), qui dispose d'une compétence judiciaire nationale.



Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information de la communication (OCLCTIC)



L'OCLCTIC gère PHAROS et THESEE.



PERCEV@L



Division Analyse & Anticipation



Le CSIRT-POLICE JUDICIAIRE est rattachée à la D2A.



INHESJ

INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ETUDES DE LA SECURITE ET DE LA JUSTICE

Infographie réalisée par **Martial LE GUÉDARD**

Consultez l'article en cliquant [ici](#).